

## **FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

### Jours et heures d'ouverture : (Fermeture aux vacances scolaires)

- lundi : 13h30 à 17h30*
- mardi : 8h45 à 11h45*
- jeudi : 8h45 à 11h45 et temps midi et 13h30 à 17h30*
- vendredi : 13h30 à 17h30*

### Composition de l'équipe : 4 agents en poste

- Mme HOF Valérie, éducatrice de jeunes enfants et directrice de la structure,*
- Mme DALLEMNE Brigitte, auxiliaire de puériculture et adjointe à la direction,*
- Mme WAROQUIER Mélanie, titulaire du CAP petite enfance,*
- Mme DHENNIN Marie-Claude, adjointe technique 2ème classe.*

### Modalités de fonctionnement :

- structure ouverte aux enfants de 3 mois à 3 ans,*
- capacité d'accueil 15 places,*
- fréquentation possible par enfant dans un maximum de 4 demies-journées par semaine voir 3 si la demande des familles est élevée,*
- les tarifs sont établis selon les revenus et le barème CAF ré-actualisation soit au 01 février, soit en cas de changement de situation de famille à signaler à la Directrice,*
- modalités de réservation :*

*le contrat établi avec la directrice sur place, vous permet de réserver la place de votre enfant par avance et sur une durée de plusieurs semaines. Votre facture sera établie à mois échu, remise par la directrice et à payer à la régie.*

*\*Dans cette formule, l'addition des quarts d'heures en heure s'effectue à la facturation, cela à votre avantage.*

*Exemple : Mathieu est venu lundi 03/01/10 1h15 et mardi 04/01/10 2h45  
le cumul sera de 4h à réglées.*

### Pièces à fournir à l'inscription : inscription sur rendez-vous uniquement :

- Le livret de famille,*
- le carnet de santé avec un certificat médical attestant l'aptitude de votre enfant à fréquenter la structure,*
- une attestation de domicile (facture EDF ou EAUX), dernier avis d'imposition et attestation de allocations versées par la CAF mois en cours,*
- carte vitale et carte de mutuelle où votre enfant est enregistré,*
- photocopie de l'extrait de jugement de garde pour les parents séparés.*

*Sur place, le dossier de votre enfant sera ouvert et des documents internes seront à compléter, un exemplaire du règlement de la structure vous sera remis. A noter, votre enfant effectuera une période d'adaptation à son arrivée dans la structure.*

### Trousseau :

*Les parents apporteront à chaque visite un sac noté au nom et prénom de l'enfant contenant :*

- le doudou et la tétine (si nécessaire),*
- le biberon (pour les plus petits),*
- 3 couches avec un sachet de lingettes,*
- une tenue de rechange et un goûter adapté à l'âge.*

*A très bientôt, l'équipe.*